



Infos Municipales (N° 25 - Juin 2009)

DU NOUVEAU POUR LES PASSEPORTS

Les demandes :

doivent être déposées par le demandeur lui-même dans une des 24 mairies équipées d'une station d'enregistrement dans les Pyrénées-Atlantiques ou dans une des 2000 autres stations réparties à travers la France.

L'imprimé est à retirer et à remplir impérativement sur place.

Les mairies équipées dans les Pyrénées-Atlantiques

Accous, Anglet, Arudy, Bayonne, Biarritz, Bidache, Cambo-les-bains, Hasparren, Laruns, Lembeye, Monein, Morlaàs, Mourenx, Navarrenx, **Nay**, Oloron-Sainte-Marie, Orthez, **Pau**, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Jean-Pied-de-Port, Saint-Palais, **Soumoulou**, Tardets-Sorholus, Thèze.

Les pièces à fournir sont les mêmes que celles demandées auparavant.

Les photographies pourront être prises directement en mairie lors du dépôt de la demande.

Toutefois le demandeur pourra amener ses photos d'identité qui devront être conformes aux exigences réglementaires.

Les empreintes de 8 doigts seront numérisées lors de la demande en mairie.

C'est pourquoi la demande devra être faite impérativement par le demandeur en personne.

Les enfants de moins de 6 ans en seront dispensés.

La Préfecture recevra les dossiers par voie électronique (liaison sécurisée). Les agents de la Préfecture vérifieront que la demande est conforme et autoriseront la fabrication et la délivrance du passeport.

Le passeport sera remis personnellement à son titulaire, aucune procuration ne sera acceptée.

Le passeport sera délivré à la Mairie du lieu de dépôt après identification par empreintes digitales.

Le passeport biométrique sera valable 10 ans pour un majeur, 5 ans pour un mineur.

Le passeport biométrique coûtera...

89 € pour un majeur avec photo prise en mairie (88€ sans photo) ;

45€ pour un mineur de 15 ans et plus, avec photo (44€ sans photo) ;

20 € pour un mineur de moins de 15 ans avec photo (19€ sans photo).

Pour en savoir plus : www.pyrenees-atlantiques.pref.gouv.fr

**Si vous choisissez la Mairie de Soumoulou, elle reçoit les
lundi – mardi – mercredi et jeudi -
de 8h30-11h30 et 14h30-17h30**

CARTES D'IDENTITES

Procédure inchangée, s'adresser à la Mairie de Barzun

TRANSPORT SCOLAIRES

Les dossiers de demande de transport scolaire sont à télécharger sur le site du Conseil Général

www.transports.cg64.fr

CONGES ANNUELS

Le secrétariat de Mairie sera fermé pour congés annuels :

Du 18 juillet au 9 août 2009. Reprise le lundi 10 août

VIE SCOLAIRE

Les vacances scolaires débutent le jeudi 2 juillet au soir

La rentrée des enfants aura lieu le mercredi 2 septembre 2009

VIDE GRENIER

Le vide grenier annuel du CCAS aura lieu le dimanche 11 octobre 2009
à la Salle Polyvalente de Barzun

COMPOSTEURS